

Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est 6 heures?

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle d'accord pour que nous convenions qu'il est 6 heures? D'accord.

Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Leblanc (Laurier): Monsieur l'Orateur, comme je le disais à 6 heures lorsque nous avons ajourné la motion présentée par les membres de la loyale opposition, et qui a été présentée par le chef lui-même qui ne sera plus chef en février, renferme trois points particuliers qui créaient de la confusion chez les conservateurs progressistes, et tout le monde. On disait même que cette motion était très importante puisqu'il s'agissait d'un test auprès du gouvernement pour savoir si réellement il s'agissait des mesures restrictives se rapportant à la lutte contre l'inflation. Or, si tel est le cas, d'après ce que disait le chef de l'opposition lui-même et également le leader de l'opposition à la Chambre des communes, si tel est le cas je me demande comment il se fait que les candidats à la chefferie chez les conservateurs progressistes, qui sont assez nombreux, qui sont quand même députés à la Chambre, n'étaient pas présents cet après-midi ainsi que ce soir. Il ne me semble pas que la motion présentée par les conservateurs progressistes soit tellement importante puisque même leurs candidats à la chefferie dont l'un d'entre eux du moins sera le principal adversaire du parti libéral dans quelques mois, même ces personnes-là ne sont pas présentes pour entendre leur chef actuel discuter du test qu'il veut faire auprès du parti au pouvoir et elles ne sont pas présentes pour également prendre des dispositions. Les députés de l'opposition ne peuvent pas prendre position, je les comprends, ils ne peuvent pas prendre position parce que tout à l'heure ils vont vendre quelque chose à leurs «supporteurs» et même aux personnes qui ne les appuieront pas. Évidemment, ils ne veulent pas se mouiller à l'heure actuelle, dans un cas qui, selon le grand chef de l'opposition officielle, est un test très important contre le parti au pouvoir, pour savoir si réellement le parti est sérieux dans les mesures qu'il tente d'implanter pour combattre l'inflation.

Or, je pense que ce n'est pas sérieux du tout, monsieur l'Orateur, et malheureusement, ils essaient de créer la confusion en présentant une motion où il y a trois sujets très importants à discuter. Je pense qu'il n'y a rien de sérieux dans cela et quand on parle de gaspillage, je pense que ce sont eux qui, à l'heure actuelle, font gaspiller le temps de la Chambre à discuter d'une motion qu'eux-mêmes ne sont pas intéressés à appuyer.

M. Joseph-Philippe Guay (Saint-Boniface): Ils ne sont pas convaincus eux-mêmes!

M. Leblanc (Laurier): Le whip du parti me dit qu'ils ne sont pas convaincus, je suis bien d'accord avec lui.

Dépenses gouvernementales

Avant l'ajournement, je parlais du contrôle des dépenses du pays et du contrôle après que les dépenses sont faites. Il faut faire une nuance très importante. Les prévisions budgétaires ont commencé à être étudiées ici par le Parlement, et non pas seulement par le gouvernement, du premier mars jusqu'au 31 mai, elles sont étudiées aux comités où on passe de nombreuses heures à étudier toutes les dépenses du gouvernement. Depuis mars, une nouvelle entente temporaire est intervenue entre les partis. On essaie quelque chose de nouveau même en comité plénier maintenant. On y étudie des prévisions budgétaires, et l'opposition a tous les avantages nécessaires pour discuter du contrôle des dépenses.

Si c'est cela qu'on veut dire dans la motion, je pense qu'il n'y a aucun problème, puisque l'opposition peut avoir l'œil du diable ou l'œil de Dieu sur les dépenses du gouvernement. C'est à elle d'exercer son privilège.

Maintenant, la population elle-même a également accès aux documents très importants, grâce à une brochure intitulée *Où va l'argent de vos impôts*. En la lisant, la population voit où va l'argent de ses impôts. Si l'on parle après, une fois que les dépenses sont faites, ce n'est pas très efficace, même si l'on parle de mettre fin au gaspillage.

Après que les dépenses sont faites, nous avons un chien de garde qui s'appelle l'Auditeur général, qui a pour tâche d'indiquer les faiblesses qui peuvent se produire dans l'exercice de certaines fonctions. Lorsqu'on administre dans quelque 30 ministères un budget d'environ 30 milliards de dollars, il est sûr, monsieur l'Orateur, qu'il peut se glisser des erreurs, ce qui est très humain. Personne ne peut prétendre qu'il n'y aura pas à l'occasion certaines dépenses inutiles. C'est pour ça d'ailleurs que nous avons un Auditeur général qui vérifie tout ce qui se passe lorsque les dépenses sont faites. Par la suite, il produit un rapport, lequel est déféré pour étude au comité des comptes publics, où j'ai l'honneur de siéger depuis déjà près de 12 ans.

Et à ce moment-là, nous étudions très sérieusement les propositions faites par l'Auditeur général sur les dépenses parfois extravagantes, et nous déposons ici un rapport. Le comité des comptes publics est présidé par un de mes amis qui est absent à l'heure actuelle. Il a prononcé un très bon discours cet après-midi concernant en particulier les devoirs et les tâches de l'Auditeur général. Le rapport est produit par le comité des comptes publics et déposé à la Chambre. Ensuite, le Conseil du Trésor s'en sert pour corriger les lacunes qui peuvent exister, mais dans une telle masse de dépenses, nécessaire d'ailleurs, je pense qu'on peut s'attendre évidemment à ce qu'il y ait à l'occasion certaines dépenses relevées par l'Auditeur général, et qualifiées d'irrégulières jusqu'à un certain point, et qui doivent être corrigées.

Et je crois que je devrais indiquer à ceux qui sont plutôt nouveaux ici que C. D. Howe Research Institute a publié une revue très intéressante relativement aux dépenses et au gaspillage du gouvernement—s'il y en a—intitulée *Policy Review and Outlook 1975 Restructuring the Incentive System*, Edited by Judd Maxwell. Cette revue est très intéressante. On peut y lire un article intitulé *The Control of Government Spending*.

Ce bouquin n'est sûrement pas partisan. On y indique que certaines dépenses du gouvernement sont contrôlables, et d'autres qui ne le sont pas. Et on indique la différence entre les dépenses contrôlables et celles qui ne le sont pas. Parmi les dépenses non contrôlables il y a, et je cite: